

DELIBERATION N° 25/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 Avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à M. BOURÉ, Mme EL HAJOUÏ à Mme TIZNITI, M. RUBANY à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. NITOU SAMBA, M. BUISINE à Mme UMAKANTHAN, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

Objet : Appel d'offres ouvert- Mission d'Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage - Conduite d'opération pour la construction du pôle éducatif des Hautes Meunières

Monsieur NEDJAR expose :

La Ville de Limay en lien avec La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, les bailleurs sociaux et les partenaires institutionnels, met en place un projet de renouvellement urbain dans le cadre Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Le projet porté par la Ville au sein du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), appelé « Centre-Sud », a été reconnu Projet d'Intérêt Régional (PRIR).

Le secteur des Hautes-Meunières est le secteur concentrant les interventions les plus lourdes dans le cadre du NPNRU.

L'aménagement du secteur Hautes-Meunières répond donc aux orientations stratégiques du projet urbain définissant le secteur Nord comme une polarité fonctionnelle s'articulant autour d'un nouvel équipement éducatif.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation menée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9 décembre 2024 au BOAMP (Bulletin Officiel Annonces Marchés Publics), et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ainsi que sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur www.marches-securises.fr, le même jour ;

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 5 février 2025 à 12h00

Considérant que l'appel d'offre mission ATMO est conclu pour toute la durée de la mission et ce jusqu'aux opérations de réception de travaux et de la levée de réserves.

Considérant que la prestation est divisée en deux tranches, la tranche ferme et la tranche conditionnelle, la tranche optionnelle sera affermie avant la fin de la tranche ferme.

Considérant que dix-sept offres sont réceptionnées, dont une arrivée en double et une offre est déclarée irrégulière, les quinze offres sont analysées ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Considérant le choix de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 24 mars 2025 à 15h30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : D'abonder la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 mars et d'attribuer, à l'unanimité, l'offre comme suit :

La société MOTT MACDONALD sise à Paris 75012 au 15 rue Traversière, pour un montant de deux tranches de 279 196.15 € HT.

ARTICLE 2 : Ce marché est conclu pour toute la durée de la mission.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 1 AVR. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Appel d'offre ouvert - Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage - Conduite d'opération pour la construction du pôle éducatif des Hautes Meunières

Date de transmission de l'acte : 08/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2025

Numéro de l'acte : delib25-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250408-delib25-2025-DE

Date de décision : 08/04/2025

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics